

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Vous avez le DROIT

- d'être au courant de tout ce qui pourrait avoir une incidence sur votre santé et votre sécurité au travail;
- de contribuer à l'amélioration de la sécurité au travail;
- de refuser de faire un travail que vous considérez dangereux.

Vous avez la RESPONSABILITÉ

- de travailler prudemment;
- de suivre les consignes de sécurité au travail;
- d'utiliser la machinerie ou l'équipement de la bonne manière;
- de signaler toute action ou condition dangereuse.

Si vous avez des questions,
adressez-vous à la **Division
de la santé et de la sécurité
au travail.**

C'est confidentiel et gratuit.

Tél. : 1-800-9LABOUR
(1-800-952-2687)

Courriel : safetybranch@novascotia.ca

Mon représentant en santé
et sécurité s'appelle :
